



E.S. CANNES

Dimanche 9 février 2025

73^{ème} GENTLEMEN DE CANNES
62^{ème} Souvenir FAUSTO COPPI

Parcours 10,4 km

20 € / équipe

ANIMATION GRATUITE

de 8h30 à 12h00

Square Frédéric Mistral

Stationnement et remise des récompenses sur place



INSCRIPTIONS & RÈGLEMENT

Etoile Sportive de Cannes

Adresse Postale : 2, Avenue Maurice Chevalier, Palais des Victoires
06150 Cannes la Bocca

Siège : Anneau Cyclable L. Bobet,
Avenue Maurice Chevalier
06150 Cannes la Bocca

www.etoileportivedecannes.com

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME**

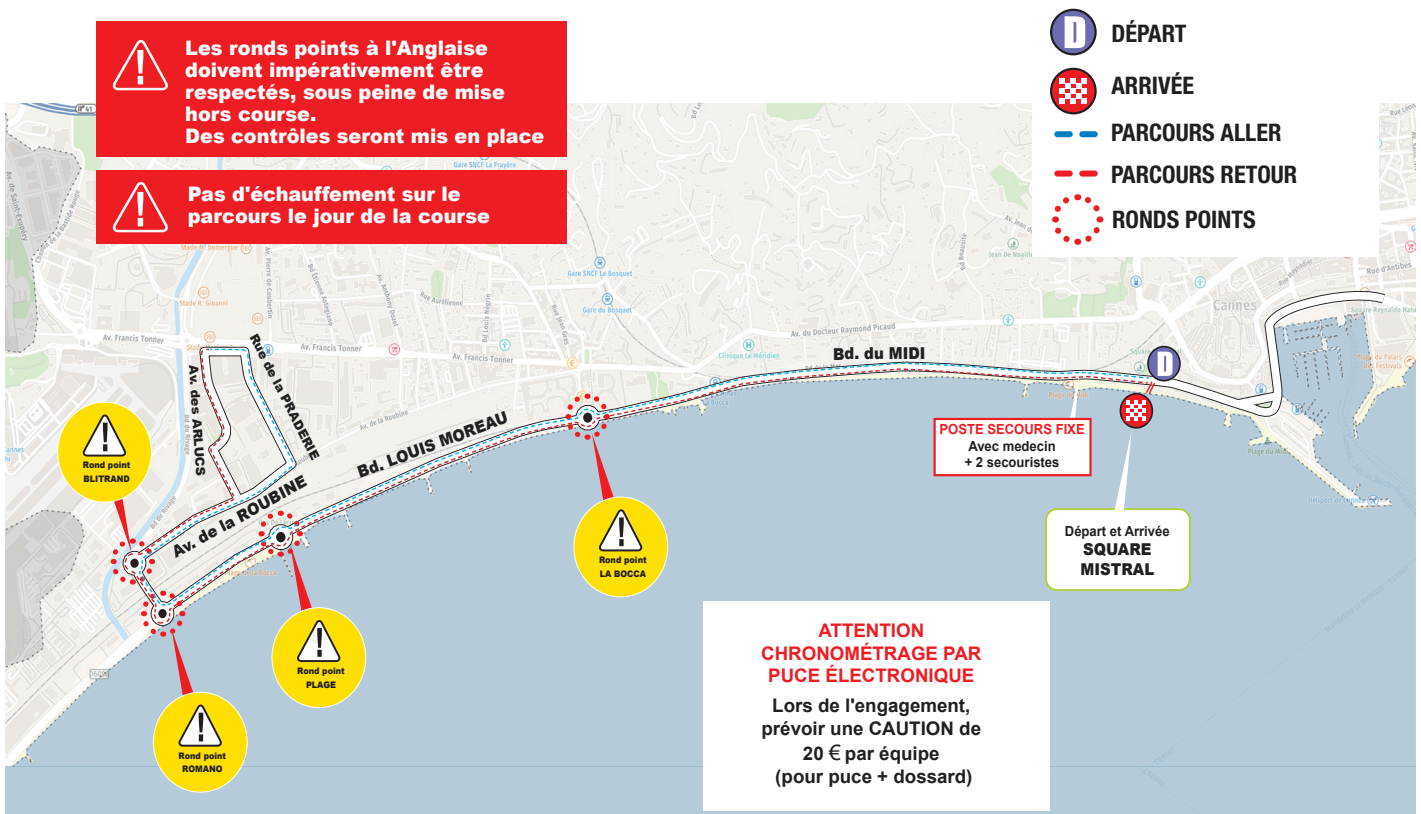


DESCRIPTIF

- **Course contre la montre par équipe de 2**, ouverte à tous (licenciés ou non), sous l'égide de la F.F.C.
- **Départ et arrivée** : le premier départ, prévu pour 8h30 et l'arrivée sont fixés devant le square Mistral, sur l'avenue Jean Hibert.
- **Parcours de 10,4 km** : Les coureurs s'élancent sur le boulevard du Midi Louise Moreau.

Ils traversent tout d'abord le Rond-point d'intersection de la rue de la Verrerie à La Bocca et poursuivent jusqu'au Rond-point Etienne Romano, en suivant à droite le boulevard du Rivage jusqu'au Rond-Point Louis Marnay. A droite, ils longent l'avenue de la Roubine jusqu'à l'intersection de la rue de la Praderie, à gauche, en prolongeant sur l'avenue Francis Tonner. Toujours à gauche, ils suivent l'avenue des Arlucs pour reprendre l'avenue de la Roubine. Ils effectuent le retour par le même trajet en direction des Ronds-Point Louis Marlay et Etienne Romano, puis le boulevard du Midi jusqu'à l'arrivée du Square Mistral.

PARCOURS 2025



Départ et arrivée situés Square MISTRAL

Concentration cycliste située près du Square Mistral, bordé au nord par la rue Brougham, au sud par l'avenue Jean Hibert, à l'est par la rue Jean Dollfus, et à l'ouest par l'avenue Laugier.

RÈGLEMENT

73^{ème} GENTLEMEN DE CANNES 62^{ème} Souvenir FAUSTO COPPI

- Cette épreuve cycliste est organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, ouverte à tout licencié d'une fédération de cyclisme ou non.
- Pour participer, tout concurrent doit présenter une copie de licence FFC, FSGT, ou UFOLEP. Dans le cas contraire, il doit fournir un certificat médical de moins de 6 mois attestant de la faculté à la pratique du sport cycliste en compétition. Tout concurrent ne pouvant justifier de ces documents se verra refuser le départ.
- Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée.
- Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

INSCRIPTIONS / ENGAGEMENTS

- Aucun engagement ne sera délivré le jour de l'épreuve.
- Le coût d'engagement est fixé à 20 € par équipe (+ 20 € de caution pour la puce et les dossards à la prise des dossards). Les puces non retournées seront facturées 50 €.
- Le bulletin d'engagement doit parvenir au siège du club, à la Piste cyclable « Louison Bobet », avenue Maurice Chevalier à Cannes-La Bocca, avant le 08/02/2025 dûment rempli ou sur le site SPORT&CONNECT.
- Les droits d'inscription restent acquis à l'organisation quoiqu'il advienne. Un dossard étant attribué et réservé, aucun remboursement ne sera effectué, en cas d'absence du participant, désistement, pour raison d'ajournement ou d'annulation de l'épreuve (cas de force majeure, météo...). L'engagement est ferme et définitif. L'inscription est personnelle et irrévocable. Elle ne peut être ni échangée, ni cédée, ni remboursée.

RETRAIT DES DOSSARDS

- la veille de l'épreuve de 16h00 à 18h00 au siège du club cité supra,
- le matin sur l'aire de départ sous la responsabilité des participants.

HORAIRES

- Le 1er départ est prévu à 8h00, toutes les minutes en ouverture puis toutes les 2 mn.
- Le dernier départ est fixé à 10h30.
- L'ordre des départs est planifié à la discrétion des organisateurs, selon les dates de réception des engagements, des résultats des années précédentes et des contraintes d'organisation.
- Seules les heures de départ arrêtées lors de la remise des dossards sont valables.
- Le chronométrage est effectué officiellement par puce électronique uniquement sur le Gentleman titulaire.
- L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en cas de force majeure.
- Tout participant se doit également d'avoir un matériel conforme à la réglementation (freins, matériel en bon état) avant de prendre le départ.
- Bien que le parcours soit sécurisé, les participants doivent être très vigilants car l'épreuve se déroule sur route ouverte à la circulation. Ils s'engagent donc à respecter et se conformer à la stricte application du code de la route, des arrêtés préfectoraux et/ou municipaux des localités traversées ainsi que les injonctions des forces de l'ordre et des signaleurs.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire.
- Tout véhicule suiveur est interdit sur le parcours. Seuls sont autorisés les véhicules agréés par l'organisation.
- Chaque participant sera seul responsable d'un éventuel manquement aux règles du présent règlement et pourra être mis hors course par l'organisation.
- Sauf en cas de demande expresse préalable du concurrent, l'organisation se réserve le droit d'utiliser toute photographie prise au cours de l'épreuve afin de faire la promotion de celle-ci.

CONDITIONS D'ÂGES.

- Le Gentleman aura plus de 40 ans au 31/12/2024 et l'équipier plus de 18 ans.
- Si catégorie Gentleman/Gentleman les 2 coureurs auront chacun plus de 40 ans au 31/12/2024.
- Pour les féminines, dans tous les cas, avoir plus de 18 ans au 31/12/2024
- Pour la catégorie M, les deux coureurs auront plus de 18 ans au 31/12/2024

CATEGORIES : Mode de calcul : Age révolu = 2024 - année de naissance

FEMMES	A - (18-34)	B - (35-49)	C - (50 et +)	
HOMMES	D - (40-49)	E - (50-59)	F - (60-64)	G - (65 et +)
GENTLEMAN/GENTLEMAN ou MIXTE (par cumul des 2 ages)		H - (80-99)	I - (100-119)	J - (120 et +)
K - GENTLEWOMAN / GENTLEWOMAN :		L - HANDISPORT	T - Tandem	



Dimanche 9 février 2025

73^{ème} GENTLEMEN DE CANNES
62^{ème} Souvenir FAUSTO COPPI

